

Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2009 - Monthey

Rapport du comité

L'année 2008 a fait l'objet de nombreux rebondissements.

La crise financière globalisée, les élections américaines et dans une autre mesure, les élections cantonales valaisannes, n'ont pas, pour l'instant trop modifié notre système.

Nous vivons encore sous un régime conjoncturel favorable mais devons suivre d'un œil attentif l'évolution des marchés pour qui l'avenir s'annonce déjà quelque peu nuageux. Il en va de même pour l'ensemble de notre économie et pour nos professions.

Les carnets de commande des concepteurs sont encore bien remplis.
Mais le risque que des projets dont le financement ne peut plus être assuré, est bien réel.

Notre but pour l'année écoulée a été de renforcer notre représentativité dans les branches liées à la construction et surtout de défendre les intérêts patronaux des mandataires dans les différentes commissions de la construction auprès des pouvoirs publics.

Votre comité s'est réuni environ chaque mois se qui représente 9 séances annuelles et ceci sans compter sur nos présences dans les différentes commissions de travail.

Actuellement, nous dénombrons chez nous, 223 bureaux sur les quelques 400 recensés en VS.

L'objectif est d'augmenter nos effectifs de 50 à 70 bureaux. Pour ce faire, nous prendrons contact avec des bureaux membres de la CAFIA et non membre chez nous.

Malgré une stabilité au niveau des effectifs nous relevons que les nouveaux adhérents compensent les démissionnaires.

Nos actions 2008 :

Marchés publics

Comme relevé dans le procès verbal de l'année dernière, nous avons continué notre démarche pour la modification de la loi sur les marchés publics à savoir l'application des seuils pour les mandataires au niveau de l'accord inter cantonal soit jusqu'à 150'000 pour l'attribution des mandats de gré à gré.

Après avoir pris contact avec le Président de l'association des président de commune M Eric Roux qui nous apportait leur soutien, nous avons présenté, notre projet au groupe construction du grand Conseil.

Ce dernier n'était pas convaincu de notre démarche étant donné qu'il était orienté que sur les mandataires.

Nous avons ensuite sollicité une présentation auprès de Constructions Valais.
Cette association regroupant les présidents de différentes associations professionnelles acceptait notre point de vue mais se réservait d'intervenir pour le second œuvre.

Nous avons également rencontré M Jacques Roland Coudray qui avait défendu en son temps ces seuils relativement bas. Après cette séance, il abondait dans notre sens tout en relevant que cette motion pourrait avoir une connotation protectionniste.

Avec l'accord du DTEE, de l'association des présidents de communes, de la SIA et de Construction VS, nous avons, ceci avec l'engagement total de Mme Viviane ZEHNDER – députée et secrétaire de notre association, déposé en février 2009 la motion au Grand Conseil,

Je profite de l'occasion pour la remercier au nom du comité pour son dévouement à cette cause.

Notre démarche a sensibilisé construction VS et par la suite, chaque association a été priée de se déterminer sur la possibilité de relever les seuils et de se déterminer en vue de déposer, le cas échéant une motion commune.

L'AVE et le bureau des métiers partagent le sentiment de notre association que le Valais donne libre accès à la concurrence sans pour autant que la corrélation existe entre les cantons voisins.

L'augmentation des seuils pour le gré à gré permettra aussi de relancer notre économie à nos entreprises.

Cette motion sera certainement débattue à la session de juin.

Plateforme AVMC

Oui, chers membres, nous avons mis en place une plate forme Internet. L'adresse est www.avmc.ch.

Sans trop de publicité, cette dernière nous a donné satisfaction par les visites et représente un besoin moderne d'information.

Puisque nous parlons de procédé moderne de liaison, nous faisons encore un appel afin que nos membres envoient à notre secrétaire Mm Zehnder leur adresse mail.

Commission protection des travailleurs et relation du travail

Vous n'êtes pas sans le savoir que chaque fin d'année, nous sommes invités à participer à l'élaboration du contrat-type pour le personnel des bureaux d'ingénieurs, d'architectes et des autres bureaux d'études du canton du Valais.

La séance avec les partenaires sociaux, Unia et Syndicats chrétiens a eu lieu le 5 décembre dernier dans les locaux du service de la protection des travailleurs à Sion.

Cette séance est dirigée par Monsieur le juge Jacques Berthouzoz avec comme adjoint Monsieur Pierre-Alain Lugon du service cantonal.

Nous vous faisons part des revendications des syndicats Chrétiens et Unia pour 2009 :

- Compensation du renchérissement 2008, indemnité forfaitaire de 1'200.- Frs pour chaque collaborateur.
- Renchérissement à l'indice d'octobre 2008.

- Revalorisation des salaires de 150.- Frs par mois.
- Diminution du temps hebdomadaire à 41 h au lieu de 41.5 h.
- Repas du soir à 20.- au lieu de 18.-.

L'association des collaborateurs des bureaux d'ingénieurs Valaisans (ACBIV) par son président, M Fritz Egger, vont dans le même sens que les syndicats.

Après plus de deux heures de délibérations, les salaires 2009 seront adaptés à l'indice d'octobre 2008 soit 2.6% considéré, comme renchérissement annuel

Les salaires minima du contrat type ont été adaptés à ce renchérissement avec quelques petites différences.

La Commission DTEE

Cette commission se réunit trois fois cette année.

Se sont joints à nous et ceci d'une manière régulière et définitive, M. Jean-Pierre Jaeger, chef administratif des SRN ainsi que M Jacquy Aymon, ingénieur des ouvrages d'art.

Le projet de contrat GIMAP est moins d'actualité car une version KBOB est en cours de finalisation.

Le problème d'attribution des mandats reste toujours un problème récurrent mais, les responsables de l'attribution de mandats sont de plus en plus convaincus qu'il faut éliminer les offres trop bons marchés ou de sous enchères..

Nous sommes directement intervenus dans l'attribution de certains mandats et notamment sur un mandat de gré à gré exceptionnel d'environ 200'000.- pour la rénovation de Valère.

L'expérience du bureau adjudicataire a été prise en compte mais l'AVMC a relevé que la direction du bureau en question était assuré par une personne ayant déjà atteint l'âge de la retraite.

Pourquoi ne pas alors intégrer des jeunes bureaux pour assurer la continuité.

Nouveauté :

Prochainement, un nouvel appel d'offre paraîtra au bulletin officiel.

Depuis plusieurs mois, la commission DTEE, d'entente avec notre association tente de fournir aux adjudicataires un terrain favorable à l'épanouissement des bureaux.

Pour ce faire, le concours l'idée, dans le même esprit que ceux qui sont organisés par les architectes a été pensée.

Actuellement ce projet est terminé et nous pouvons vous annoncer que l'Etat du Valais mettra au bulletin officiel un appel d'offre pour un concours d'idée d'ingénieur civil pour certain ouvrage.

C'est d'abord l'idée qui sera prise en compte et non le prix comme c'est le cas jusqu'à ce jour.

C'est donc avec impatience que nous attendons le résultat de cette nouvelle forme d'adjudication.

Un jury sera mis en place pour déterminer le classement de ces projets.

B.- Relations avec les autres associations faîtières.

1.- La CRAIA (conférence romande des ingénieurs et des architectes)

Cette conférence romande est représentée par 10 présidents des associations professionnelles romandes, associations liées exclusivement aux architectes, ingénieurs et géomètres.

- L'assemblée générale du 2 octobre 2008 à Delémont a été consacrée à la révision de la loi fédérale sur les MP.

Préliminairement, il convient de mettre ce projet dans son contexte. Il s'agit d'une loi fédérale cadre comprenant d'une part les dispositions qui régiront les marchés publics fédéraux et d'autre part des dispositions cadres que devront introduire les cantons dans leur loi respectives. Malheureusement toutes les associations liées à la Craia n'ont pas été consultées et c'est notre cas.

- Nous avons également pris connaissance du projet de loi fédéral sur le développement territorial.

La remarque suivante a été déposée à l'office fédéral. Elle dit que l'aménagement du territoire relève des cantons et il n'est pas envisageable que les instances fédérales dictent la délimitation des zones à bâtir et la manière de calculer le besoin en terrains à bâtir. (art 40 du projet).

L'art 47 est pernicieux puisqu'il prévoit le déclassement ou peu exiger la vente. Cette formulation est contraire à notre droit juridique.

Les réflexions sont les même en ce qui concerne l'art 76 et suivants du projet concernant le déclassement de terrains constructibles en zone d'affectation différée. Donc à suivre.

La consultation de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de dessinateur /trice CFC a aussi fait l'objet d'une information.

C.- Construction Valais

Par souci de formation continue cette association faîtière met en place des séminaires.

Le 6 novembre dernier, le séminaire avait comme thème, la mainlevée et les exigences pour l'obtenir.

Nous sommes de plus en plus confrontés à ces situations et dans le cadre de construction Valais il nous est apparu opportun de vous informer sur les nouvelles difficultés d'encaissement.

Pour notre association, plus de deux cents invitations ont été envoyées et nous avons constaté que seul quatre personnes ont répondu présent.

Cette conférence a été donnée par M Roger Vergères, juriste préposé à l'Office des poursuites de Conthey. Il est également membre de la commission suisse pour les séminaires en la matière.

Deux chapitres ont été développés :

- Poursuites ordinaires par voie de saisie ou de faillite.
- Mainlevée d'opposition.

En voici les conclusions :

Dans la période économiquement agitée que l'on vit et qui va l'être encore plus à l'avenir, il est à prévoir que la justice n'a pas fini de devoir trancher des conflits financiers entre anciens partenaires contractuels.

Plus que jamais, il s'agira d'établir des situations reconnues, des relevés datés et signés, d'obtenir des titres de mainlevée provisoire ou définitive permettant d'avoir une position très favorable en procédure.

Le jeudi 19 février 2009 une conférence-débat a été organisée. Ont été abordés les avantages des nouvelles dispositions de la Sàrl tant du point de vue fiscal que du point de vue juridique.

Ce séminaire s'est tenu simultanément dans le Haut Valais et dans le Bas Valais.

A Sion, les informations ont été dispensées par Me Dominique Morand et M Paul André Roux.

Arbitrage et conciliation :

L'an passé ce dossier était sur le métier.

A ce jour, il s'avère que le projet est pratiquement finalisé et a été ratifié lors de l'assemblée des délégués du 1 mai dernier.

Merci à nos représentants Messieurs Jacques Fournier et Joseph Cordonnier d'avoir répondu à nos attentes.

Le travail de la commission a débuté par l'élaboration d'un contrat d'entreprise et s'est poursuivi et achevé par la mise sur pied de la structure commission d'arbitrage, de son fonctionnement, de la rédaction d'un règlement spécifique et adapté à nos objectifs que sont rapidité et efficience.

A ce jour, 52 experts de nos différentes professions se sont présentés pour apporter leur savoir et leur expérience professionnelle dans le traitement des cas que cette commission aura à traiter.

Nous souhaitons que nos membres utilisent le contrat d'entreprise mis en place.

Ce contrat d'entreprise, d'arbitrage et de conciliation sera présenté à la presse le 26 mai
Au Château de Villa à Sierre

- Lors de la constitution de Construction Valais, M Pierre Julien s'était approprié cette maxime devenue célèbre : *La construction est un géant économique mais un nain politique.*

Malgré notre soutien aux candidats de nos branches professionnelles, on constate que cela n'a pas changé.

En effet 19 députés et 21 suppléants de la construction ont été élus à l'instar des enseignants et de leurs 40 représentants, ce qui est bien regrettable.

Un Groupe construction fort nous permettra d'avoir une influence positive sur les divers courants politiques de notre canton.

En bref :

FER VS :

Une modification des structures est en cours.

Le but recherché est la consolidation de l'association interprofessionnelle afin d'assurer la pérennité des institutions et des caisses sociales.

Cette consolidation renforcera les associations professionnelles actuelles et futures de la FER VS et elle sera bénéfique aux membres associatifs et individuels en leur offrant des services de pointe.

Après une large discussion l'assemblée des délégués a décidé à l'unanimité :

Pour atteindre ces objectifs il est absolument nécessaire :

- De créer un pool administratif pour gérer l'ensemble des associations professionnelles, membres de la FER –VS à partir du 1^{er} janvier 2010.
- De réunir sous le même toit le secrétariat patronale et les institutions sociales auxquelles nous appartenons, à la Place de la Gare 2 dans les locaux appartenant à la CACI, à partir du 1^{er} décembre 2009.

Par cette modification, la cotisation des membres associatifs passera de 20.- à 40.- par membres.

N'oublions pas que des travaux de secrétariat sont actuellement effectués par l'UCOVA et donc facturés à l'AVMC tel que les traductions et les envois.

Ces propositions de modifications doivent être ratifiées encore par l'assemblée de l'UCOVA qui se tiendra le 25 mai prochain.

M Roger Bonvin représentant de notre association au comité de la FER-VS a été nommé au comité de la Fédération des Entreprises Romandes.

Collective –FER :

Membre du Comité de la collective FER -Assurance maladie et accident LAA, lié au Grpe mutuel, nous participons à la gestion de cette caisse.

Notre groupe représente pour 2008 un taux de sinistralité de 31 % contre 47 % en 2007 d'où excédent de produit.

Il relève surtout que le groupe AVMC n'a débité aucune prestation et ceci pour la 4^{ème} année consécutive.

De cet état de fait, une baisse linéaire de 10% sur les délais d'attente a été prise en compte depuis le 1^{er} janvier 2009.

De plus étant donné les bénéfices dégagés, une participation aux excédents a été introduite.

SIA Valais :

La SIA VS a décidé d'organiser une permanence de consultation à l'intention de toutes les personnes du Valais Romand ayant des questions ou rencontrant des difficultés, des problèmes, dans le cadre de l'élaboration ou de la réalisation de leur projet de construction.

Des membres SIA se mettront à disposition du public pour répondre à leurs questions.

Il peut aussi bien s'agir de problèmes administratifs, de contrats, d'honoraires, de projet que de respect du devis.

Les personnes doivent s'annoncer sur le site www.sia.vs.ch .

Les pistes de travail pour 2009

- a) Promouvoir nos professions en étroite collaboration avec le service de la formation professionnelle.
- b) Soutenir la motion pour l'augmentation des seuils.
- c) Créer plus d'interaction entre les membres et le comité.
- d) Créer un partenariat avec les communes pour les orienter sur la problématique des appels d'offres et sur les mises en soumission des travaux liés aux marchés publics.
- e) Mise en discussion pour créer une commission de contrôle des concours et des appels d'offres et d'analyser les procédures sur :
 - la base de l'appel d'offre
 - les critères de sélection
 - la qualité des appels d'offre
 - la rédaction du cahier des charges etc.....

Cette commission aura la tâche d'établir une évaluation de l'appel d'offre et d'en faire part à nos membres.

Madame et Messieurs,

Votre comité s'est engagé pleinement dans les diverses commissions mises en place.

Il est convaincu que les démarches effectuées correspondent à votre attente.

Le but reste toujours le même défendre les intérêts de nos professions pour qu'elles soient honorablement reconnues.

L'avenir laisse entrevoir quelques nuages.

Les bureaux d'études jugent toujours bonne leur situation, mais se montrent plus prudents dans l'appréciation des perspectives.

Mais, nous pouvons compter sur un partenaire de longue date, de confiance qui sait en temps opportun relancer l'économie par des projets ciblés : L'Etat du Valais.

La seule suggestion que nous pouvons émettre au Département des transports, des équipements et de l'environnement par son nouveau Chef, Monsieur le Conseiller d'Etat Jacques Melly et à ses collaborateurs c'est qu'en ayant annoncé un plan de relance économique il ne soit par le premier canton romand à relancer l'économie et ainsi nous mettre directement en concurrence avec nos collègues des autres cantons.

C'est un de nos vœux.

Au moment de terminer ce rapport d'activité, je me dois en votre nom et au nom de Votre Comité, de remercier publiquement et chaleureusement

- Le Conseil d'Etat et ses chefs de services et de sections
- Aux présidents des autres associations.
- Surtout, remercier les membres du comité, des commissions, le secrétariat, pour leur engagement, leur enthousiasme à relever les défis et pour assurer la pérennité de nos bureaux.

Le travail et les séances se déroulent dans un esprit détendu et agréable et mon souhait est que cet esprit perdure.

Une reconnaissance particulière va à notre amie et secrétaire Mme Viviane Zehnder pour l'organisation de cette journée.

Je vous remercie une fois de plus pour la confiance que vous avez investie en votre Comité et mets son rapport en discussion.

Alain Berthouzoz, président AVMC